



## Nous pensions avoir tout vu, mais là c'est le POMPON !!

Nous sentions venir le fait que la future Directrice de détention n'occuperait pas le bureau en détention mais à l'étage administratif, nous l'avions d'ailleurs évoqué dans une précédente communication.

Il y a une vingtaine de jours, notre délégué régional demandait au Directeur si ça allait être le cas.

Il lui a alors répondu, qu'en attendant l'arrivée de la remplaçante du Directeur Adjoint, la Directrice de détention occuperait le bureau de ce dernier.

Nous avons posé à nouveau la question lors de la dernière audience, le chef d'établissement nous a répondu qu'il n'avait pas de position de principe sur le sujet et qu'il souhaitait que, lors d'une absence d'un personnel de Direction, la Directrice soit positionnée dans le bâtiment administratif et qu'à 80% du temps elle sera en détention.

Pour la sécurité cela ne nous pose aucun problème.

Etant donné qu'elle remplacera un personnel de direction, il nous paraît plus que logique qu'elle occupe le bureau laissé libre.

### Qu'apprenons-nous mardi ?

Il est demandé aux formateurs de quitter leur bureau pour libérer la place pour la Directrice de détention.

En outre, pour être dans une chambre de passage avec la salle de formation dans la cuisine réservée à ces mêmes chambres.

**Chambres** qu'il faudrait d'ailleurs équiper de toutes les connexions nécessaires avec un budget conséquent.

**Chambres et cuisine** pour lesquelles FO avait dû se battre à l'époque pour les obtenir !

**Chambres et cuisine** qui ont fait l'objet d'une rénovation complète l'année dernière !

**Chambres et cuisine** qui ont quand même pour vocation à recevoir notamment des élèves ! Mais cela confirme que ce n'est pas la volonté première du Directeur d'en recevoir prochainement.

On ne s'attardera pas sur le non-respect des normes concernant la taille du bureau tant cette décision nous semble absurde et non applicable !

Pour résumer ceci, une fois encore, sûrement la fois de trop, on ne nous a pas dit l'exacte vérité !

Nous nous posons de plus en plus la question de la définition du dialogue social du chef d'établissement et de continuer d'échanger avec, tant cela ne sert à rien.

FO justice Borgo s'opposera de toutes ses forces à ce projet.

Adresse du bureau local : lieu dit Canavaggio  
20290 Borgo

**SLP FO Justice** Borgo  
le 29 février 2024